



Chères lectrices, chers lecteurs,

Ce mois d'octobre s'est ouvert sur l'attaque perpétrée par le Hamas en territoire israélien, causant des milliers de victimes et entraînant la prise d'otage d'une centaine de personnes. **Cet acte terroriste est injustifiable.**

Jean-Louis Bourlanges, président de la Commission des affaires étrangères, a pris la parole au nom du groupe Démocrate et a trouvé les mots justes pour évoquer ce conflit. Vous pouvez retrouver son intervention sur [Le Figaro](#).

En solidarité pour le peuple israélien, j'ai tenu à répondre présente à l'initiative de François de Mazières, maire de Versailles, qui a organisé une minute de silence devant la mairie en présence de nombreux versaillais. Moment solennel, multiconfessionnel et digne !

En écho, sur le sol français, un autre drame s'est déroulé. Trois ans après l'assassinat de Samuel Paty, la communauté enseignante a encore été frappée avec le meurtre de Dominique Bernard, professeur dans un lycée de la ville d'Arras. **Par ce crime, c'est la France qui est ciblée mais c'est d'abord l'école, et à travers elle nos valeurs : démocratie, laïcité, liberté.**

Pour la sécurité de tous, le président de la République a annoncé le déploiement de 7000 soldats de l'opération Sentinelle en plus sur le territoire et de la mobilisation d'un millier de personnel de sécurité à proximité et dans les écoles. Ce renforcement veut **garantir la sécurité des élèves, des professeurs et aussi des secteurs sensibles, tels que les lieux touristiques.**

Ces événements nationaux ont eu un impact très concret sur notre vie locale : entre le 14 et le 22 octobre, **le château de Versailles a été durement impacté par la bêtise de certains** avec pas moins de sept alertes à la bombe, nécessitant l'évacuation de tous les visiteurs. Très rapidement, la Préfecture et les équipes du Château ont su mettre en place de nouveaux protocoles de sécurité afin de permettre le retour des touristes en toute sécurité.

Je condamne fermement toutes ces actions qui participent à créer un climat délétère et qui favorisent la dissension, au détriment d'une union nationale nécessaire. Je condamne avec davantage de force les groupes politiques qui s'en sont servis comme levier pour attiser l'hostilité et la violence. **À ce jour, plus de 800 actes antisémites ont été signalés sur le territoire ! Nous ne devons pas céder à la haine.**

Octobre est également un mois d'une importance législative cruciale, il s'y déroule l'examen en Commission et en hémicycle du budget de la Nation avec le Projet de loi de Finances (PLF) et le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour l'année à venir. **En tant que membre de la Commission des affaires sociales, je suis particulièrement impliquée dans l'examen du PLFSS.**

Le PLFSS est d'abord un budget de 641 milliards d'euros, dont près de 255 milliards pour les dépenses de santé. Ces chiffres sont colossaux et nous obligent à être responsable tout en restant aux côtés des Français.

Nous le savons, la protection sociale à la française est unique mais fragile. Nous sommes collectivement responsables de sa pérennité, et c'était tout l'objet de la réforme des retraites. L'examen du PLFSS intervient dans un contexte budgétaire resserré en raison du poids de notre dette. Il intervient également alors que l'inflation et son impact sur le pouvoir d'achat des français et des entreprises se fait toujours sentir au quotidien. Dans cette situation **il nous faut trouver un juste équilibre entre la protection nécessaire, la valorisation des métiers, la promotion de la prévention, le soutien aux innovations, etc...**

Nous sommes en majorité relative donc l'utilisation de l'article 49.3 de la Constitution est inéluctable, considérant que les oppositions ne voteront pas ce budget. Mais si le débat est interrompu en séance, il a bien lieu en Commission. **Nous avons étudié près de 1800 amendements aux affaires scolaires, pendant plus de trente heures de débats.**

Cette newsletter vous présente un résumé de mon activité, en circonscription et à l'Assemblée nationale. Vous y trouverez mes prises de position et un résumé de l'actualité législative de ce mois.

Pour suivre en profondeur mon travail en tant que député, je vous invite à me suivre sur les réseaux sociaux.

En restant à votre disposition, et dans l'attente de vous rencontrer,

Bien à vous,


DÉPUTÉE DES YVELINES

CÔTÉ CIRCONSCRIPTION



La Première ministre à Magny-les-Hameaux pour lutter contre le harcèlement scolaire

Le 10 octobre dernier, j'ai eu le privilège d'être présente au Collège Albert Einstein à Magny-les-Hameaux en compagnie de la Première ministre Élisabeth Borne, de Jean-Noël Barrot, Ministre délégué chargé de la transition numérique et des télécommunications et de Charlotte Caubel, Secrétaire d'Etat chargée de l'enfance. Cette visite a révélé l'engagement indéfectible de cet établissement dans la lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement.

Ce collège est précurseur du programme PIX, un service public visant à renforcer les compétences numériques. Il délivre un « passeport numérique de sensibilisation » à ses élèves de sixième, un outil crucial pour l'éducation numérique des jeunes générations.

Les équipes pédagogiques et administratives ont également mis en place plusieurs dispositifs de lutte contre le harcèlement, dont le programme pHARe, les « heures bleues » et la méthode Pikas, basée sur le volontariat. Ces initiatives favorisent le dialogue constructif entre les victimes de harcèlement et les auteurs de ces actes. Elles permettent de résoudre la majorité des cas.

Cette visite a souligné l'importance de l'engagement collectif de la direction, de l'équipe éducative et de la vie scolaire contre le harcèlement. Rien ne peut se faire sans eux.

Le projet de loi SREN, à l'initiative du ministre Jean-Noël Barrot et adoptée à l'Assemblée, viendra renforcer l'arsenal de protection des mineurs pour garantir leur sécurité sur internet.

Ravivage de la flamme sous l'Arc de Triomphe avec des élèves de Toussus-le-Noble et Châteaufort

Depuis le 11 novembre 1923, la flamme sous l'Arc de Triomphe est ravivée chaque soir pour rendre hommage au soldat inconnu et à tous ceux qui sont tombés au champ d'honneur pendant la Première Guerre mondiale. J'ai eu le privilège de participer à cette cérémonie le 10 octobre aux côtés des élèves de CM2, de leurs enseignantes et de Vanessa Auroy, maire de Toussus-le-Noble et Patrice Berquet, maire de Châteaufort.

Cette cérémonie, empreinte de solennité, fut l'occasion de rendre hommage au Soldat Inconnu. Les CM2 m'ont accompagné déposer une gerbe de fleurs sur la tombe. Leur participation a souligné l'importance de transmettre notre histoire aux générations futures.

Cette cérémonie de ravivage de la Flamme a rappelé que l'avenir de notre nation est étroitement lié à notre passé. Ces commémorations renforcent notre lien avec l'histoire tout en éclairant la voie vers l'avenir.



Inauguration de la Maison de Santé Pluridisciplinaire Claude Dumond à Dampierre-en-Yvelines

La santé et l'accès aux soins sont des préoccupations de plus en plus prégnantes pour les Français dans le contexte actuel de démographie médicale défavorable, de vieillissement de la population et de croissance des maladies chroniques.

Les initiatives parlementaires ne manquent pas à ce sujet, parfois même transpartisanes. C'est bien le signe que nous sommes face à un sujet consensuel, un défi de taille et qui touche aujourd'hui tous les territoires et particulièrement celui de l'Île de France.

C'est pourquoi l'État, les Agences régionales de santé (ARS), les conseils départementaux et les communes s'emparent de ce sujet, et se mobilisent pour soutenir les créations des Maisons de Santé pluridisciplinaires (MSP). Celles-ci correspondent plus aux aspirations nouvelles des professionnels de santé et facilitent les parcours coordonnés des patients.

Dans nos territoires, cela s'illustre par des projets comme celui de la Maison de Santé Claude Dumond, inaugurée le 14 octobre à Dampierre-en-Yvelines et financée à hauteur de 15% par l'État, de 33% par l'ARS et de 20% par le Conseil départemental.

Je tiens à féliciter Valérie Palmer, maire de Dampierre-en-Yvelines, pour avoir réussi à faire aboutir ce projet et saluer les professionnels de santé qui s'y sont installés, particulièrement le Docteur Aoustin, qui a conduit le projet médical de cette MSP.



Octobre Rose à Cernay-la-Ville : la lutte contre le cancer du sein passe d'abord par le dépistage !

Le mois d'octobre est arrivé, et avec lui, notre engagement renouvelé envers une cause qui me tient particulièrement à cœur : la lutte contre le cancer du sein. L'Assemblée nationale s'est parée de rose et les députés ont tous participé à la campagne de sensibilisation en portant le ruban.

Première cause de mortalité chez les femmes, plus de 900 000 personnes sont touchées par cette maladie. Malgré des progrès importants dans les soins avec la guérison de trois femmes sur quatre, il est nécessaire d'améliorer sa prévention, pour soigner le plus tôt possible les femmes qui en sont victimes. C'est d'ailleurs tout l'objet du slogan de 2023: « À partir de 50 ans, faites-vous dépister tous les deux ans : vous vous en remercieriez ».

Détecter cette maladie le plus tôt possible augmente considérablement les chances de guérison. Près de 60% des cancers du sein sont diagnostiqués à un stade précoce, et ce chiffre est en hausse !

J'ai participé à un événement organisé pour Octobre Rose, le 20 octobre, par Claire Chéret, maire de Cernay-la-Ville : échauffement en musique, marche jusqu'au Petit Moulin, dons de cheveux pour les perruques, pot de l'amitié et tout ceci dans la bonne humeur.

Ce fut l'occasion de rencontrer et de découvrir l'association SKIN. Sa présidente, Cécile Reboul, est venue présenter son action sur l'après-cancer et notamment sur l'importance et les manières de se reconstruire au moyen de l'art et du sport. Je profite de cette newsletter pour mettre en avant son action depuis dix ans auprès des femmes touchées par le cancer : <https://associationskin.org>.



CÔTÉ HÉMICYCLE



Niche parlementaire du groupe Rassemblement National : l'opportunité politique

Une niche parlementaire offre l'occasion à tous les groupes minoritaires de décider de l'ordre du jour d'une journée complète à l'hémicycle. Le 12 octobre s'est déroulée celle du groupe Rassemblement national.

Trois de ces textes ont été étudiés en Commission des affaires sociales et j'étais porte-parole du groupe Démocrate sur la proposition de loi visant la création d'un complément de revenu garanti par l'État pour les étudiants qui travaillent durant leurs études, texte intervenant en 5ème position de l'ordre du jour du 12 octobre.

Le Rassemblement national a choisi de s'appuyer sur la situation précaire des étudiants les plus pauvres pour présenter une proposition de loi. Cela a suscité des débats animés. Personne ne peut nier que la situation des étudiants les plus défavorisés nécessite des solutions adaptées et c'est tout l'objet des actions du Gouvernement depuis plusieurs mois.

En effet, les bourses ont été élargies : à la rentrée, 35 000 étudiants supplémentaires ont pu en bénéficier et 140 000 étudiants déjà boursiers ont basculé à l'échelon supérieur. La tarification des repas et des loyers du Crous a été gelée. Les APL ont été revalorisées de 3,5%. Pour répondre aux besoins les plus intimes de la vie, la distribution de protections périodiques gratuites et réutilisables se fera à partir du 1er janvier 2024 aux étudiantes. La pratique sportive sera également facilitée avec l'extension du Pass'Sport.

Malheureusement, les débats en hémicycle se sont arrêtés pendant l'examen de cette loi à minuit pile, et quatre minutes avant ma prise de parole !

Le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale : une priorité d'octobre

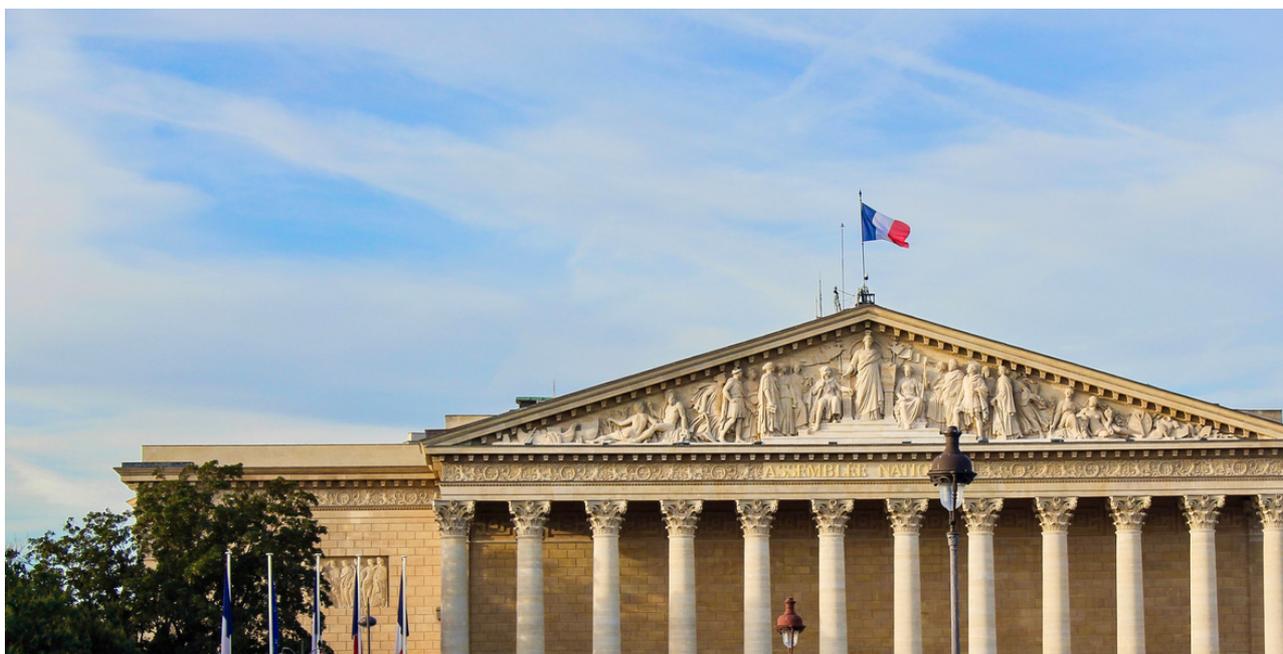
La loi organique de 1996 a créé, aux côtés du Projet de loi de Finance (PLF), le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), dans un contexte d'augmentation rapide des dépenses d'assurance maladie. Les lois de financement de la sécurité sociale « déterminent les conditions générales de son équilibre financier et, compte tenu de leurs prévisions de recettes, fixent ses objectifs de dépenses, dans les conditions et sous les réserves prévues par une loi organique ». Il s'agit pour l'État de mieux piloter et contrôler les dépenses notamment par la création de l'Objectif national de dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM).

Le PLFSS couvre de nombreux domaines, allant de la santé aux pensions de retraite, en passant par la famille et le handicap. Ce projet de loi détermine les moyens financiers alloués à ces secteurs, et par conséquent, son impact est direct sur la qualité de vie de chacun d'entre nous mais aussi sur la pérennité de notre modèle social.

Le PLFSS se construit en trois parties et chacune fait l'objet d'un vote indépendant. La première prévoit de rectifier le budget de l'année en cours, la deuxième partie les objectifs de recettes pour 2024, la troisième les objectifs de dépenses.

Il me paraît important de rappeler quelques chiffres. Le PLFSS représente $\frac{1}{3}$ de notre PIB. Le montant total des dépenses des régimes obligatoires de base de la Sécurité sociale sera de 641,8 milliards d'euros, cela équivaut à près de 10 000 euros par habitant !

L'Objectif national de dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) est un point très débattu et primordial de ce PLFSS. Il établit l'objectif de dépenses de l'assurance maladie. Celui-ci est fixé à 254,9 milliards d'euros, dont 105,6 pour les dépenses relatives aux établissements de santé. Cet objectif est en hausse de 4,42% par rapport à l'année précédente.



Le PLFSS prévoit également le financement de nouveaux postes pour parer à la crise de l'embauche dans le secteur médical, et notamment en EHPAD. 6000 nouveaux postes seront financés, permettant une meilleure prise en charge des personnes âgées dépendantes.

Le débat a d'abord eu lieu en Commission des affaires sociales, et je le rappelle nous avons étudié près de 1800 amendements pendant plus de 30 heures de débat.

Dans une situation de majorité relative, il est vain d'attendre des oppositions que ces dernières votent le budget. Ce serait pour elles un signe d'adhésion aux politiques gouvernementales. C'est pourquoi la Première ministre s'est donc résolue à utiliser sur chaque partie du PLFSS, l'article 49 alinéa 3 de la Constitution et à engager la responsabilité de son Gouvernement. Se doter d'un budget n'est pas une option mais une absolue nécessité !

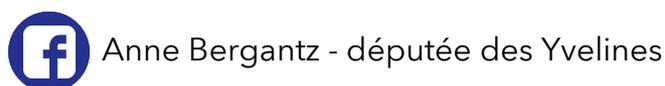
Le parcours législatif du PLFSS à l'Assemblée n'est cependant pas terminé : une motion de censure a été déposée le 31 octobre par Mathilde Panot, présidente du groupe LFI. Vous pouvez suivre l'évolution du PLFSS sur mes réseaux sociaux.

SUIVEZ MES ACTUALITÉS



Consultez mon site pour voir les actualités du territoire et législative, mon agenda, ma Newsletter, et la manière de me contacter.

Retrouvez moi également sur les réseaux sociaux :



**avec
VOUS**
pour agir